



5-2025

DELIBERATION N°5
DU
CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE ST GEORGES HAUTE VILLE
Séance du 14/01/2025

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de membres présents : 13

Absents excusés : 1

L'an deux mil vingt-cinq le 14 janvier, à vingt heures **le conseil municipal** de la commune de St-Georges-Haute-Ville, dûment convoqué **s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil, sous la présidence de M MILLET Frédéric, le maire.**

Date de convocation du conseil municipal : 10/01/2025

Présents Frédéric MILLET, Sylvie DALLERY, Christophe VACHERON, Isabelle BRUNEL, Elisabeth LAFANECHERE, Serge LOMBARDIN, Odile PINTURIER, Didier MASSACRIER, Hervé DUQUESNE, Valérie GUILLAUME, Marie-Claire JASSERAND, Jean LESQUIR, Julien DELHEUR.

Absents excusés : Didier CHAMBON (pouvoir à Jean LESQUIR)

Secrétaire de séance : Marie-Claire JASSERAND

Objet : demande d'aide à la région Auvergne-Rhone-Alpes dans le cadre des arrêts de cars sur le territoire de la Commune.

Le conseil régional Auvergne -Rhone Alpes, en vue d'améliorer le service rendu aux usagers des transports publics routiers non urbains et scolaires prend en charge la fourniture et la pose d'abris-voyageurs et subventionne à hauteur de 80 % la dalle béton qui supportera l'abris. Non ce n'est pas ça c'est 80 % de l'abris bus et la dalle béton charge de la commune.

M le Maire sollicite la région Auvergne Rhone Alpes
Pour la fourniture et la pose d'un abri pour à l'arrêt :
Pour le financement à 80 %

**M. le maire invite le conseil municipal à délibérer et l'autoriser à
Demander une aide pour l'abris bus.**

Vu le dossier présenté **Le conseil municipal, après délibération, décide à l'unanimité de :
A demander une aide pour l'abri bus.**

14/01/2025

14 voix sur 14 voix exprimées
Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

Transmis au représentant de l'Etat le : 23/01/2025

Ont signé, au registre, les membres présents.

Le Maire, Frédéric MILLET,



La secrétaire,

Marie-Claire JASSERAND



Le maire atteste que la présente délibération sera

Publiée et mise en ligne à compter du 23/01/2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202285-20250123-delib5cm1-2025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/01/2025

14/01/2025